ART. PREMIER N° 1461

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 1461

présenté par M. Mélenchon

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégats d'un texte dévastateur. Cet article a une vocation purement évocatoire et témoigne de la duplicité du gouvernement - qui est en train de détruire à la fois toute forme de solidarité entre les générations ainsi qu'entre les personnes d'une même génération. Dans son alinéa 3, cet article "affirme solennellement son attachement à un système universel de retraite qui, par son caractère obligatoire et le choix d'un financement par répartition, exprime la solidarité entre générations". Rien ne saurait être plus faux. Ce projet de loi prévoit, au contraire, la destruction pierre par pierre de l'ensemble des mécanismes de solidarité entre les personnes d'une même génération, et entre les générations

Comme le signale très justement le philosophe Jacques Rancière : "C'est cette réalité concrète du collectif solidaire dont les puissants de notre monde ne veulent plus. C'est cet édifice qu'ils ont entrepris de démolir pièce à pièce. Ce qu'ils veulent, c'est qu'il n'y ait plus de propriété collective, plus de collectifs de travailleurs, plus de solidarité qui parte d'en bas. Ils veulent qu'il n'y ait plus que des individus, possédant leur force de travail comme un petit capital qu'on fait fructifier en le louant à des plus gros. Des individus qui, en se vendant au jour le jour, accumulent pour eux-mêmes et seulement pour eux-mêmes des points, en attendant un avenir où les retraites ne seront plus fondées sur le travail mais sur le capital, c'est-à-dire sur l'exploitation et l'autoexploitation." Tout converge dans ce projet de loi vers une destruction des mécanismes de solidarité collective qui ont été progressivment conquis par les luttes des travailleurs. Par ailleurs, la réduction du temps de travail, qui était vue comme une conséquence logique du progrès, est battue en brêche par votre texte. Quel est l'intérêt, au moment où nous avons fondamentalement besoin de réfléchir à notre rapport au travail, à la production et à la consommation dans un monde qui brûle du fait de pulsions accumulatrices, quel est l'intérêt, de travailler jusqu'à 64 ans ? De se casser au travail ? Alors que les

ART. PREMIER N° 1461

seniors sont largement sous-employés ? Quel est l'intérêt sinon de servir des pensions plus faibles du fait de carrières complètes plus difficile à atteindre ?